

**Règlement des Championnats
du Bas-Rhin
de Concours Complet
d'Équitation 2022**



Date de mise à jour : 1^{er} avril 2022

1. Généralités

Principe :

Les Championnats Départementaux du Bas-Rhin en CCE « Club » et « Poney » se disputent sur un concours unique le **dimanche 15 mai 2022** à **l'École d'Équitation du Waldhof à LA WANTZENAU**.

Epreuves :

Dans le cadre des Championnats Départementaux du Bas-Rhin, seront organisées les épreuves :

Division Club : **Club 3, Club 2, Club 1 et Club Elite.**

Division Poney : **Poney 3, Poney 2, Poney 1, Poney Elite, Poney E2, Poney E1.**

2. Qualifications et conditions de participation

- Les Championnats Départementaux sont ouverts à tous les licenciés 2022 de la domiciliation sportive concernée (Bas-Rhin) définie soit par le club d'appartenance de la licence du cavalier au jour de la clôture des engagements soit par l'adresse de son domicile personnel figurant sur sa licence.
- Les enseignants titulaires d'une licence « Club » peuvent prendre part aux épreuves mais ne peuvent prétendre au titre de Champion, ni au classement du Championnat.
- Les cavaliers engageant plusieurs chevaux dans l'épreuve support de leur Championnat devront déclarer leur cheval de Championnat auprès du secrétariat du concours avant le début de l'épreuve et partir en 1^{er} avec celui-ci.
- L'ordre des tests sera précisé dans l'avant-programme du Concours support du Championnat.

3. Attribution des titres

Dans chaque division et chaque épreuve, il sera établi un classement individuel. Le/la gagnant(e) de l'épreuve sera déclaré(e) Champion(ne) du Bas-Rhin.

4. Divers

- Un cavalier ne peut courir qu'une seule épreuve au titre du Championnat.
- Les cavaliers engagés dans plusieurs épreuves doivent déclarer, avant le début des épreuves, celle pour laquelle ils postulent au titre du Championnat.
- A défaut de déclaration, l'épreuve de niveau le plus élevé sera prise en compte, avec le cheval parti en premier.
- Le CDE se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité.
- En cas de litige, seul le CDE sera habilité à trancher en dernier ressort.